

Récupérer vos données pour changer de service

Comprendre le droit à la portabilité et préparer une demande lorsque vous souhaitez réutiliser certaines données auprès d'un autre service.

Quand utiliser cette fiche ?

Vous changez de plateforme ou de fournisseur et souhaitez récupérer, dans un format utilisable, les données que vous avez fournies ou générées dans un cadre couvert par le RGPD.

Les étapes utiles

1. Vérifiez quelles données sont concernées et si vous avez vous-même fourni ces données au service.
2. Recherchez l'outil d'exportation dans les paramètres du compte : il peut être plus rapide qu'une demande manuelle.
3. Demandez un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine lorsque les conditions sont réunies.
4. Protégez le fichier exporté : il peut contenir de nombreuses informations sensibles.

À retenir

Conservez vos demandes et les réponses reçues. Ne transmettez que les informations nécessaires pour identifier votre dossier.

Modèle à adapter

Copiez ce texte dans un e-mail ou un courrier. Remplacez les éléments entre crochets et adaptez-le à votre situation.

Objet : demande de portabilité de mes données personnelles

Madame, Monsieur,

Je souhaite recevoir les données personnelles me concernant que je vous ai fournies et qui sont traitées sur la base de mon consentement ou pour l'exécution de mon contrat avec vous.

Merci de me les transmettre dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, si les conditions du droit à la portabilité sont réunies.

Compte / service concerné : [à compléter].

Nom, coordonnées, date et signature.

Avant l'envoi

- Ai-je utilisé l'export intégré avant d'écrire ?
- Le fichier est-il stocké dans un endroit sûr ?
- Ai-je vérifié que les données concernent bien mon compte ?

Important

Cette fiche donne des repères généraux pour agir. Elle ne remplace pas un conseil juridique adapté à votre situation.

Sources et repères

Cette fiche s'appuie sur des références belges et européennes officielles. Vérifiez toujours les informations les plus récentes avant une démarche.

- Commission européenne, *Information for individuals*, RGPD : droits d'accès, rectification, effacement, opposition, portabilité et décision automatisée :

https://commission.europa.eu/law/law-topic/data-protection/information-individuals_en

- Autorité de protection des données (Belgique), *Quels sont mes droits ?* et pages pratiques :

<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/quels-sont-mes-droits>

Pour aller plus loin

Le dossier **Vos données, vos droits** sur droitdesavoir.be regroupe ces fiches et les repères pratiques pour choisir la bonne démarche.

Document mis à jour le 11 septembre 2026

Droit de Savoir ASBL — ressource informative téléchargeable.